

PV de l'Assemblée générale du 7 mai 2013 de l'Association « Pourquoi la route ? »

Ouverture de l'AG à 19h30'

1. Mot de bienvenue du Président

Le Président du comité, Pierre Berclaz, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir fait le déplacement.

Il relève qu'il ne s'est pas passé « grand chose » durant cette année. Le Canton a fait une demande de réserve pour les terrains. Nous avons fait opposition et à ce jour n'avons toujours pas reçu de réponse. L'Association n'a donc pas jugé nécessaire de trop faire parler d'elle.

Renseignements pris auprès du canton quant à la marche à suivre, il semble que pour l'instant nous soyons intervenus lorsqu'il le fallait, et qu'il n'y a pour l'instant pas d'autres démarches à entreprendre.

Plusieurs personnes ont remarqué que des relevés avaient été effectués sur la zone de planification. (sur le tracé potentiel de la route.) Le Comité va demander de quoi il s'agit d'une part, et se renseigner si cela est bien légal d'autre part.

La mise à l'enquête - ou la concrétisation de la route n'est pas encore à l'ordre du jour. Il faudra être présent et réagir lors de la mise à l'enquête.

2. Présentation des comptes

Line Short salue l'assemblée et présente les comptes 2011 et 2012. Elle précise que l'association est forte de 23 membres actifs et 6 membres de soutien (début janvier 2013). Les cotisations servent à payer les divers frais de l'Association, principalement les frais de notre avocat, Me Pont.

Au 31 décembre 2012 (pour 2011 et 2012), l'Association a encaissé CHF 1'855.- de cotisation. Elle a eu pour CHF 2'457.95 de frais. A la fin de l'exercice 2012, les comptes présentent un **déficit de CHF 593.75**. Ce dernier a été comblé début janvier, avec l'encaissement des cotisations 2013.

La facture la plus chère a été celle de notre avocat. Celle-ci est cependant totalement justifiée, car Me Pont soutient notre cause et nous défend avec grande compétence.

3. Vérification des comptes

Aymeric Demauge a procédé à la vérification des comptes, ceux-ci sont en ordre.

Aucune remarque dans l'Assemblée, les comptes sont acceptés à l'unanimité, et décharge donnée à la comptable et au Comité.

4. Modification de statuts

Les statuts de l'Association stipulent : « *Le Comité se compose de trois à sept membres* ».

Le Comité, par son Président, demande la modification des statuts pour que le nombre des membres du Comité puisse passer de sept à huit.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la modification des statuts.

L'Assemblée est informée que les statuts peuvent être consultés sur notre site internet : www.pourquoilaroute.ch

5. Nomination

Suite à la modification des statuts, le Comité propose à l'Assemblée Générale de nommer Messieurs Aymeric Demauge et Valéry Héritier comme membres du comité. L'Assemblée accepte à l'unanimité. Félicitations et merci à eux pour leur soutien.

Remarque : un nouveau propriétaire demande des précisions concernant le tunnel. Pierre explique en deux mots de quoi il s'agit et où passera la route.

6. Information sur l'année écoulée

Peu d'activités, en dehors de l'envoi des oppositions à la mise en réserve de la zone de planification.

7. Information sur la situation actuelle

- Nous sommes toujours en attente d'une réponse du Canton.
- L'Association va demander à la commune de nous informer des comptages exacts du nombre de voitures qui circulent dans la commune.
Un membre de l'assemblée informe que les comptages ont été effectués à Roumaz, sortie de Zambotte et Drône. Ils ont été faits par une société privée pour le compte de l'Etat du Valais. Il faut adresser notre demande au Canton et non à la Commune.
Nos demandes seront donc adressées à la Commune et au Canton.
- Le Comité se renseignera également dans quelle mesure AggloSion soutient ce projet. Dans la planification d'Agglo Sion, la route était présentée en pointillé et non pas en trait continu. (Donc pas forcément un appui fort de la part des autres communes.)
- Un membre de l'Assemblée relève que le problème actuel pour la commune est que près de 850 personnes habitent à Binii à l'année, d'où l'importance de cette route...
- André Dey relève que l'on entend de plus en plus parler de l'agrandissement de la route de Vuisse, qui désengorgerait à la fois Sion et Savièse. De plus, une route cantonale à Savièse ne modifiera en rien la sécurité des piétons à Roumaz.
- Le Comité se renseignera dans ce sens auprès du Canton.

9. Divers et décisions

- Le Président de la Commune de Savièse, Michel Dubuis, a affirmé dans la presse que le projet est en cours et en bonne voie. La zone de planification dure 2 ans et peut être prolongée pour 5 ans.
- Il est proposé que chacun de nous essaie de recruter au moins un membre, afin de renflouer notre caisse, ceci pour pouvoir continuer de nous assurer du soutien précieux de notre avocat, lequel connaît les termes adéquats et la procédure à suivre pour nous défendre. Il peut nous donner de bons conseils, nous indiquer la démarche à suivre, les chances de succès ou d'insuccès.

- Aymeric Demauge relève qu'à l'origine de l'Association, une pétition a été faite totalisant 2319 signatures. Un réel succès témoignant l'intérêt d'un public assez large. Le but n'est pas seulement de s'opposer au projet, mais aussi de contester la destruction des Champs St-Jean, car n'oublions pas que s'en suivra inévitablement une zone « artisanale », avec de nombreuses constructions.
- Il est rappelé que le Canton a prévenu les propriétaires concernés au fait qu'il y aura une prochaine mise à l'enquête. Il est demandé que **l'Assemblée donne tous pouvoirs au Comité pour faire une opposition au nom de l'Association, lorsque cela se produira. Décision acceptée à l'unanimité.**
- Le Président demande à l'Assemblée d'informer le Comité de toutes informations à même de soutenir notre cause.
- M. Studer relève qu'il y a des chauve-souris particulières, ainsi que la présence possible du petit duc, dans son quartier (sis au-dessus du tracé et près de la sortie du tunnel) ; peuvent-ils être protégés ? Le Comité se renseignera dans ce sens.
- Une personne demande si Me Addor partage notre opposition à la route? Oui, c'est semble-t-il le seul à être contre la route au sein du conseil communal. Pas sûr, fait remarquer une autre personne de l'assemblée.
- Il est proposé de s'inspirer du site des opposants aux éoliennes de Charrat, qui ont mis une lettre d'opposition en ligne, et d'étudier la faisabilité d'un tel courrier sur le site internet de notre Association.

Il n'y a pas d'autres points relevés dans les divers.

En l'absence de notre informaticien, excusé et absent pour cause professionnelle, nous ne pouvons montrer les photos des Champs-St-Jean, comme prévu au programme.

Dès lors Pierre remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h45.

Savièse, 7 mai 2013

PV rédigé par Romaine Mudry, Vice-Présidente.

Romaine Mudry

Pierre Berclaz